



CROSSCALL™
OUTDOOR MOBILE TECHNOLOGY

DU 15 OCTOBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020

BONUS REPRISE

TOUTES MARQUES DE TÉLÉPHONES



PACK PRO CORE-X3
+ REPRISE SMARTPHONE
= **30€** remboursés*

ACTION-X3 PRO
+ REPRISE SMARTPHONE
= **50€** remboursés*

TREKKER-X4
+ REPRISE SMARTPHONE
= **100€** remboursés*

JUSQU'À

100€ ^{TTC}
REMBOURSÉS*

POUR LA REPRISE
DE VOTRE ANCIEN SMARTPHONE
ET L'ACHAT D'UN PACK PRO CI-CONTRE

**OFFRE EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX CLIENTS DES
ENSEIGNES SPÉCIALISÉES BÂTIMENT ET AGRICULTURE**

ÉTANCHES /// RÉSISTANTS /// ENDURANTS

BULLETIN DE PARTICIPATION / BON DE CESSION

OFFRE NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES EN COURS

Pour recevoir votre remboursement :

1. Acheter un smartphone CROSSCALL (pack pro **CORE-X3** ou **ACTION-X3 PRO** ou **TREKKER-X4**) dans une enseigne de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture entre le 15 Octobre 2019 et le 31 Janvier 2020. (offre limitée à 1 demande pour les particuliers et 5 pour les professionnels (Même N° de siret)
2. Céder son smartphone actuel à Crosscall. Ce smartphone doit être **fonctionnel** (Toutes marques acceptées)
3. Compléter lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après
4. Joindre dans une enveloppe :
 - Le bulletin de participation / bon de cession original dûment rempli et signé.
 - La copie de la facture ou du ticket de caisse de votre PACK PRO CROSSCALL, sur lequel(le) seront entourés le prix et date d'achat du produit visé par l'offre de remboursement.
 - Votre code barre original (EAN) du smarphone découpé de la boîte.
 - Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB) émanant d'une banque domiciliée en France métropolitaine.
 - Votre ancien smartphone.
 - Votre extrait KBIS de moins de 3 mois ou votre avis de situation au répertoire Sirène (pour les professionnels).
 - La photocopie de votre pièce d'identité.
5. Envoyer le tout sous colis suffisamment affranchi à vos frais, cachet de la poste faisant foi : dans les 6 semaines suivant l'achat de votre PACK PRO CROSSCALL en magasin.

ADRESSE D'EXPEDITION

TAKE OFF N°2064 - CROSSCALL BONUS REPRISE
CS 50454 - 13096 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2

6. Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme.

OBLIGATOIRE COCHER CI-DESSOUS LE PRODUIT ÉLIGIBLE QUE VOUS AVEZ ACHETÉ :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> PACK PRO CORE-X3 / EAN : 3700764709269 | <input type="checkbox"/> ACTION-X3 PRO / EAN : 3700764704073 |
| <input type="checkbox"/> PACK PRO CORE-X3 / EAN : 3700764710586 | <input type="checkbox"/> TREKKER-X4 / EAN : 3700764705964 |

Dénomination sociale (si société) : N° de SIRET :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Numéro de Tél. : Adresse mail (souhaitable) :
Marque et modèle de l'ancien smartphone :

JUSTIFICATION D'IDENTITÉ** (déclaratif)

Type de pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Carte de séjour

Pays de délivrance :

Numéro de pièce d'identité :

Délivré par :

Date de délivrance :

**Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

CONDITIONS DE L'OPÉRATION DE REPRISE CROSSCALL :

- Tout cédant professionnel, personne physique ou morale, doit avoir son siège social en France métropolitaine, être l'unique propriétaire du produit et agir à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale pour pouvoir le vendre.
- Tout vendeur non professionnel doit résider en France métropolitaine, être l'unique propriétaire du produit et avoir l'âge minimum légal de 18 ans.
- Cette cession ne peut intervenir que sous réserve que le produit soit conforme aux déclarations du vendeur et aux conditions générales de reprise ci-dessus. Les dossiers seront vérifiés dans les ateliers de Take-Off afin de valider cette conformité. Dans l'hypothèse où les conditions ne seraient pas réunies le produit sera retourné aux frais du client. De la même manière, si le client sollicite le retour de son produit après envoi quelle qu'en soit la raison invoquée, les frais de retour (7€) seront à sa charge. Dans l'hypothèse où le client refuserait de prendre en charge les frais de retour, Crosscall se réserve le droit de conserver le téléphone cédé.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de l'opération Bonus reprise et les accepter. Je déclare sur l'honneur être le propriétaire de ce produit et, à ce titre, avoir le droit d'en céder la propriété à la société Crosscall à titre gratuit.

JE SOUHAITE RECEVOIR LES NEWSLETTERS CROSSCALL

BON DE CESSION

Signature
+ pour les sociétés : nom et qualité du signataire et cachet

* En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat). L'offre est réservée exclusivement aux particuliers et professionnels résidants ou ayant leur siège social en France métropolitaine, ayant acheté un pack PRO/smartphone dans une enseigne de fournitures pour le bâtiment et l'agriculture entre le 15 octobre 2019 et le 31 janvier 2020 et est limitée à **une demande par foyer pour les particuliers** (même nom, même prénom, même adresse, même RIB) et **5 pour les professionnels** (même N° de SIRET), offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours et **non éligible aux clients des enseignes généralistes**. Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Les données sont collectées par la société Crosscall et font l'objet d'un traitement informatique. Les données sont utilisées par Crosscall pour la gestion de l'opération et l'attribution de la dotation et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par Crosscall pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services, sous réserve pour le participant à l'opération d'avoir coché la case prévue à cet effet. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf accord explicite et préalable du participant à l'opération et ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne. Elles seront conservées pour la durée nécessaire à l'opération. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le participant peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le service marketing de Crosscall à l'adresse suivante : 245, rue Paul Langevin - 13290 Aix-en-Provence (France). **Seules les réclamations avec preuve d'envoi (lettre suivie ou RAR) et exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération pourront être étudiées.**